

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014 À 19H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Gino Villeneuve.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Guy Simard, directeur général,
Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par madame la conseillère Frédéric Tremblay,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

«d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 septembre 2014, copie de ce procès-verbal ayant été préalablement transmise à chaque membre du conseil.»

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

472-23-2014

473-23-2014

474-23-2014

«d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 septembre 2014, et ce, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS 2014-2015

475-23-2014

CONSIDÉRANT le rapport produit en septembre 2014 par le Service d'urbanisme relativement aux projets de développements résidentiels présentés pour 2014-2015, conformément au règlement 243-2014 régissant le développement résidentiel de la Ville d'Alma et les travaux municipaux nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, lors du comité plénier tenu le 8 septembre 2014, a procédé à l'analyse des recommandations contenues dans ce rapport;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accepter le rapport produit par le Service d'urbanisme pour les projets de développements résidentiels 2014-2015 et les recommandations qui y sont contenues et de disposer des demandes reçues de la manière suivante :

Dossiers autorisés :

dossier 14-04: prolongement de la rue Sainte-Anne Est et ouverture de l'avenue Osborne, du promoteur 9023-4063 Québec inc. (M. Jocelyn Fortin), – développement autorisé pour 23 lots unifamiliaux et 10 lots jumelés;

dossier 14-07: ouverture du chemin de la Baie-Boudreault Est, du promoteur M. Claveau et Fils inc. (M. Éric Claveau) - développement autorisé pour 50 lots de résidences de villégiature, dans la partie Nord (isthme) sur chemin privé;

Dossiers dont l'autorisation est conditionnelle au dépôt préalable d'une étude des milieux sensibles et à la caractérisation biologique du secteur conformes aux normes du MDDELCC :

dossier 14-01: prolongement de la rue Laforest, du promoteur 9023-4063 Québec inc. (M. Jocelyn Fortin) – développement autorisé pour 12 lots unifamiliaux, à la condition que l'accès soit situé directement sur le boulevard Auger Est et non dans le prolongement de la rue Laforest et qu'il fasse l'objet d'une entente avec les propriétaires voisins;

dossier 14-02: prolongement de l'avenue des Mimosas, du promoteur Mme Lise Larouche – développement autorisé pour 4 lots unifamiliaux;

dossier 14-03: prolongement de l'avenue d'Iberville, du promoteur 9023-4063 Québec inc. (M. Jocelyn Fortin) – développement autorisé pour 7 lots unifamiliaux et 28 lots jumelés;

dossier 14-06: prolongement de la rue des Joncs et ouverture de l'avenue des Élodées, du promoteur 9023-4063 Québec inc. (M. Jocelyn Fortin) – développement autorisé pour 11 lots unifamiliaux;

Dossier mis à l'étude :

dossier 14-05: prolongement des avenues de la Voie-Lactée et Arc-en-Ciel, du promoteur Domaine Jolinaud inc. (M. Joël Couture), – développement mis à l'étude;

étant entendu que ces projets n'impliqueront aucun coût pour la Ville;

dans un deuxième temps, d'autoriser les ingénieurs mandatés par les promoteurs à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte au changement climatique, les plans requis pour chacun des développements ci-haut mentionnés, dûment autorisés par le Service technique de la Ville d'Alma;

que, conformément au protocole d'entente à intervenir avec chaque promoteur et aux dispositions du règlement 243-2014 et ses amendements, la Ville d'Alma s'engage à prendre possession des infrastructures desdits développements résidentiels et qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère en faveur des promoteurs;

que la Ville d'Alma s'engage à entretenir les ouvrages nécessaires à la gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages;

et de confirmer audit ministère que le Service des travaux publics s'engage à lui transmettre, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur ou un plan « tel que construit » quant à leur conformité avec l'autorisation accordée."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 26 AOÛT 2014

476-23-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 août 2014, il y a lieu de l'accepter;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'accepter ce rapport tel que rédigé, étant entendu que les dossiers relatifs au PIIA et au zonage agricole, s'il y a lieu, feront l'objet de résolutions distinctes;

que les dossiers de dérogations mineures feront l'objet d'une consultation publique et de résolutions distinctes lors d'une prochaine séance."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PIIA – 690, RUE SCOTT OUEST**477A-23-2014**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de restaurer les façades d'une résidence bifamiliale isolée située au 690, rue Scott Ouest, dans le quartier centre-ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 26 août 2014 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du C.C.U. 14-06-05 a) concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 690, rue Scott Ouest, dans le cadre du P.I.I.A., pour certains bâtiments patrimoniaux identifiés au règlement 206-2012."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**PIIA – 345, AVENUE MCNAUGHTON****477B-23-2014**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de remplacer deux portes d'une résidence unifamiliale isolée située au 345, avenue Mcnaughton, dans le quartier Riverbend;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 26 août 2014 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette;
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation C.C.U. 14-06-05 b) concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 345, avenue Mcnaughton, dans le cadre du P.I.I.A., pour le quartier Riverbend."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**PIIA – 90, RUE BELLEVUE****477C-23-2014**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de remplacer les fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée située au 90, rue Bellevue, dans le quartier Isle-Maligne;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 26 août 2014 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation C.C.U. 14-06-05 c) concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 90, rue Bellevue, dans le cadre du P.I.I.A., pour le quartier Isle-Maligne."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUMISSIONS – VOITURE HYBRIDE BRANCHABLE

478-23-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une voiture hybride branchable, les soumissions suivantes ont été reçues le 26 août 2014 :

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Duchesne Auto Ltée (Alma)	37 416,27 \$
Alma Ford inc. (Alma)	Modèle non disponible

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité de la seule soumission reçue, les économies de carburant, la réduction de gaz à effet de serre et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une voiture hybride branchable 2015 à la firme "Duchesne Auto Ltée" d'Alma, pour un montant de 37 416,27 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement une somme jusqu'à concurrence de 37 416,27 \$, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET EN ARCHIVES ET GESTION DOCUMENTAIRE – EMPLOI-QUÉBEC

479-23-2014

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe est responsable de la conservation des archives et de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par la commis aux archives permet un traitement approprié de la masse documentaire de la Ville d'Alma, facilitant la recherche d'informations pour les différents services municipaux et réduisant l'espace nécessaire à sa conservation;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe peut présenter une demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec correspondant à 30 % du salaire de la personne occupant le poste de commis aux archives, et ce, afin de combler la diminution de son rendement dû à un handicap;

CONSIDÉRANT QUE cette demande couvre une période de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 29 octobre 2014, au taux horaire de 29,52 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec inclut également le salaire versé à cette personne quand elle effectue des remplacements sporadiques au poste de réceptionniste;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la présentation de cette demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec et d'autoriser le greffier, la greffière adjointe et l'adjointe administrative au Service du greffe, à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents donnant plein effet à la présente;

et de confirmer que la Ville s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE TERRAIN ET OCTROI D'UN DROIT D'ACCÈS TEMPORAIRE – 480-23-2014 271, RUE BÉDARD

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 271, rue Bédard demande à la Ville d'Alma de lui vendre un terrain situé à l'arrière de son terrain et contigu à une rue projetée et de lui consentir un droit d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le comité urbanisme et environnement recommande de vendre cette parcelle de terrain et de consentir au droit d'accès selon les conditions suivantes :

- le frontage sur la rue projetée devra être vendu à 1 225 \$ du mètre linéaire, ce qui correspond à la moitié du coût de construction d'une rue;
- le droit d'accès sera temporaire jusqu'au moment de la réalisation de la future rue ou de tout autre accès autorisé par la Ville d'Alma;
- le droit d'accès ne donne droit à aucune prescription acquisitive en faveur des bénéficiaires;
- aucune construction ne peut être mise en place sur ce lot d'accès;
- les honoraires professionnels sont à la charge de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT le projet de contrat rédigé par Me Marlène Simard, notaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la vente en faveur de monsieur Éric Bouchard et madame Sandra Turcotte, propriétaires du 271, rue Bédard, d'une partie du lot 5 476 180, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, pour le prix de 18 375,00 \$, plus les taxes applicables, le tout, tel que plus amplement décrit dans la description technique et le plan l'accompagnant préparés par monsieur Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, sous le numéro de dossier FG-2118, ainsi que l'octroi d'un droit d'accès temporaire en leur faveur;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente, notamment le contrat rédigé par Me Marlène Simard, notaire, étant entendu que les honoraires professionnels sont à la charge de l'acquéreur."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

481-23-2014

CONSIDÉRANT QUE le trésorier de la Ville d'Alma a soumis aux membres du conseil municipal un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de la Ville d'Alma à entamer la procédure de vente à l'enchère publique des immeubles dont les taxes municipales ou scolaires sont présentement impayées conformément à la liste produite par le trésorier, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout suivant les prescriptions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-ST-JEAN – CONCERTATION DES INSTITUTIONS MUSÉALES DU LAC ST-JEAN – AFFECTATION DU SURPLUS

482-23-2014

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire du Lac-St-Jean opère un important volet muséal;

CONSIDÉRANT QUE ladite Société d'histoire est un leader important parmi les institutions muséales au Lac St-Jean et que le ministère de la Culture et des Communications recommande une consultation des institutions muséales suite au rapport Corbo;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications supporte une partie de la démarche en versant à la Ville d'Alma une somme de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses seront nécessaires dont l'embauche d'un consultant pour planifier, supporter et encadrer les rencontres de consultations en vue d'en arriver à un consensus régional (Lac St-Jean);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos d'utiliser le surplus accumulé non affecté de la Ville afin de constituer une réserve pour soutenir la Société d'histoire dans cette démarche;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'affectation d'une somme de 2 500 \$ à même le surplus accumulé non affecté de la Ville d'Alma, afin de constituer une réserve pour soutenir la démarche de la Société d'histoire du Lac-St-Jean auprès du ministère de la Culture et des Communications."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE **483-23-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture du centre communautaire de Saint-Cœur-de-Marie, les soumissions suivantes ont été reçues le 4 septembre 2014 :

Soumissionnaires :	Prix taxes incluses
Les toitures du Lac inc. – Alma	18 281,03 \$
Les entreprises S.D.B. inc. – Alma	23 819,37 \$
Constructoit inc. – Saint-Gédéon	24 648,69 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le directeur du Service des loisirs et de la culture concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture du centre communautaire de Saint-Cœur-de-Marie, à la firme "Les toitures du Lac inc." d'Alma, pour un coût total de 18 281,03 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation #004."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLÉGATION – DIRECTEUR EN DÉVELOPPEMENT – ÉVÉNEMENT « ALUMINIUM 2014 » **484-23-2014**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme SERDEX Internationale invite les acteurs du secteur de l'aluminium du Saguenay-Lac-St-Jean à prendre part à la mission commerciale « Aluminium 2014 » qui aura lieu dans la Ville de Düsseldorf, en Allemagne, les 7, 8 et 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue la plateforme internationale de l'industrie de l'aluminium, notamment en permettant le maillage entre les entrepreneurs et intervenants régionaux et internationaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déléguer le directeur en développement de la Ville pour participer à cette rencontre;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de déléguer monsieur Marc-André Doyon, directeur en développement, à l'événement « L'Aluminium 2014 », qui se tiendra à Düsseldorf, en Allemagne les 7, 8 et 9 octobre 2014;

et d'autoriser le trésorier de la Ville d'Alma à rembourser les dépenses inhérentes à cette délégation conformément au tarif en vigueur."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 13 JUILLET AU 9 AOÛT 2014 **485-23-2014**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, IL EST RÉSOLU:

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 13 juillet au 9 août 2014 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période				Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
	De	À	Montant		
Total des chèques émis :	159438	159929	2 762 804,03 \$	5 435,16 \$	2 757 368,87 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M151 à M157 :	77 397,35 \$
Paiements de factures effectués par transit : T118 à T127 :	525 097,93 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 401 128,01 \$
Service de la dette :	102 157,25 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal (2 mois) :	1 699 351,20 \$
Autres :	39 032,57 \$

Total des déboursés par internet et transferts directs : **3 844 164,31 \$**

GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE : 6 601 533,18 \$

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 27 826,18 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thérault en date du 26 août 2014)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS

CONSIDÉRANT les demandes formulées et les soumissions reçues;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily, ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition des actifs immobilisés suivante :

486-23-2014

Pour la bibliothèque municipale :

Acquisition A :

- 7 ordinateurs de marque Lenovo, modèle Ting, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme B.G.M. Informatique inc. d'Alma, pour un coût total de 3 691,49 \$, taxes incluses;

cette somme étant prise à même le budget d'immobilisation du service."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS SITUÉS DANS LE SECTEUR DEQUEN **487-23-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection des terrains de tennis situés dans le secteur Dequen, les soumissions suivantes ont été reçues le 11 septembre 2014 :

Soumissionnaires :	Prix taxes incluses
Terrassement Jocelyn Fortin enr. – Alma	46 237,20 \$
Lachance Asphalte 1987 inc. – Alma	47 432,76 \$
Les excavations G. Larouche inc. – Alma	48 433,22 \$
Les entreprises Rosario Martel inc. – Alma	61 856,55 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le directeur du Service des loisirs et de la culture concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la réfection des terrains de tennis situés dans le secteur Dequen, à la firme "Terrassement Jocelyn Fortin enr." d'Alma, pour un coût total de 46 237,20 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les sommes affectées à cette fin par la résolution 444-21-2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

488-23-2014

Monsieur le conseiller Lucien Boily, sur les ressources humaines :

- L'embauche, cet été, de monsieur Sylvain Duchesne au poste de directeur général de la Ville d'Alma, et de monsieur Marc-André Doyon, au poste de directeur au développement économique ;
- La nomination de monsieur Marc Moffat au poste de directeur général du Centre d'excellence des drones (CED) et de soutien au développement ;

- Les négociations à venir avec les syndicats des employés municipaux dans le cadre du projet de loi 3 *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, qui devraient déboucher sur une entente, considérant l'excellente collaboration des employés municipaux.

Monsieur le Maire ajoute que lors d'une réunion de l'Union des municipalités du Québec, cet organisme souhaite maintenant obtenir plus de souplesse pour en arriver à une solution négociée pour assurer la pérennité des régimes de retraite.

Monsieur le conseiller Lucien Boily, sur le Complexe touristique de la Dam-en-terre :

- L'investissement d'une somme de 1,2 million \$ pour rénover 14 condos sur le site ;
- Bon été en terme de fréquentation : monsieur Boily livrera les statistiques à cet effet lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Gilles Girard, sur le Comité d'aménagement et de suivi environnemental (CASE) :

- La composition dudit comité, actif depuis la construction de l'aluminerie Alma ;
- L'annonce d'investissement de 15 millions \$ afin de porter la production de l'usine à 440 000 tonnes annuellement. Cette dernière devient la référence mondiale pour la technologie AP-30 et n'emploie plus de chlore dans son procédé ;
- La rencontre avec les gens du chemin de fer Roberval-Saguenay afin de confirmer l'absence de produit dangereux sur le territoire municipal et de procéder à des ajustements dans le transport ferroviaire, notamment quant à l'accès au quartier Riverbend ;
- Le concept « d'une usine dans un parc » et les aménagements réalisés en ce sens, notamment le pavage de l'accès du quartier Dam-en-terre à la Véloroute des Bleuets ;
- Les visites guidées de l'aluminerie qui constituent un attrait touristique très apprécié.

Madame la conseillère Sylvie Beaumont, sur le comité des loisirs et de la culture :

- La réfection de deux parcs annuellement. Cette année, il s'agit des parcs Pierre-Olivier-Pilote, à l'école St-Pierre, ainsi que le parc Sainte-Anne ;
- L'inauguration du parc intergénérationnel Saint-Jude, comprenant un circuit d'entraînement ;
- L'implantation du parc de jeux d'eau avant la fin de l'été ;
- L'entretien des sentiers pédestres dans les secteurs Dorval, de la Pointe-des-Américains et de Saint-Georges ;

- L'acquisition d'un nouveau remonte-pente pour les glissades en tube au Club Mont Villa-Saguenay ;
- L'activité « Lire et délire » qui a ravi plus de 680 jeunes participants ;
- Le succès des activités du camp de jour avec 565 inscriptions sous la supervision de 65 animateurs. Encore une fois, 10 animateurs spécialisés ont supervisé 50 jeunes handicapés ;
- Les travaux de la Phase 2 de la modernisation du Centre Mario-Tremblay vont bon train : l'ouverture de la grande glace a lieu ce soir ; celle de la petite glace est prévue le 29 septembre et enfin, les travaux seront complétés au début du mois d'octobre. La prochaine phase portera sur la réfection de la piscine et des gymnases ;
- La mise en place de 6 comités très motivés afin de préparer la candidature de la Ville d'Alma pour les Jeux du Québec, hiver 2017. Le cahier des charges doit être déposé au plus tard le 12 décembre 2014 et la réponse finale sera donnée par Sports Québec en février 2015.

Monsieur le Maire tient à féliciter tout le personnel du Service des loisirs et de la culture pour les efforts déployés afin d'offrir les services aux utilisateurs pendant les travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay.

Monsieur le conseiller Pascal Pilote, sur le développement économique, notamment à l'aéroport d'Alma :

- La firme Aviatech service inc. qui offre un service d'entretien complet de petits appareils sur le site de l'aéroport ;
- La firme Panorama aviation inc., dont le service de transport de passagers à partir de l'aéroport d'Alma décolle en force avec 4 à 5 vols par semaine avec un tarif très compétitif. Pour répondre à la demande pour les entreprises, elle songe à acquérir un second avion de type « Pilatus » en 2015 ;

Monsieur le conseiller Pascal Pilote, sur le Centre d'excellence sur les drones :

- Les développements récents dans ce dossier, notamment en ce qui concerne le site d'essai, l'objectif d'avoir une réglementation complète dès 2021, l'ajout de trois nouveaux membres au CED, les activités qui se tiennent dans le bâtiment « ESSOR », le projet de fonder une académie de pilotage de drones pour former les pilotes, le consortium international mis en place à Alma pour la recherche sur les drones, les retombées économiques régionales et la présence de gestionnaires efficaces qui font progresser et rayonner le CED partout dans le monde des drones civils.

Monsieur le conseiller Alain Fortin, sur le comité de la prévention des incendies :

- Le renouvellement de l'accréditation du centre d'appel d'urgence 9-1-1 de la Ville d'Alma délivré le 5 août dernier par le gouvernement du Québec, ce qui est une première ;

- Il félicite le Service de la prévention des incendies pour cette accréditation considérant que les normes sont encore plus sévères;
- Par ailleurs, le conseil municipal étudie de quelle façon il va honorer la mémoire de monsieur Antoine Lavoie, chef de la sûreté municipale d'Alma pendant de nombreuses décennies, décédé récemment.

Monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, sur le service de transport collectif Taxibus :

- Le service compte plus de 1 000 membres ayant acquitté les frais annuels de 5 \$;
- La grille tarifaire adoptée en juin dernier ;
- L'élargissement du territoire desservi par le service Taxibus dans les régions rurales et le cœur villageois de Saint-Cœur-de-Marie, selon un horaire allégé mais au même tarif ;
- La clientèle utilisant ce service est composée principalement de travailleurs, d'étudiants et d'aînés.

Monsieur le Maire, sur ses activités de représentation :

- L'embauche du nouveau directeur général et du directeur en développement économique a nécessité de nombreuses rencontres cet été ;
- Il remercie monsieur Guy Simard pour sa longue carrière à titre de directeur général adjoint et directeur général à la Ville d'Alma ;
- La présence du maire et des membres du conseil municipal dans de nombreuses activités régionales cet été, afin d'assurer le rayonnement de la Ville ;
- La réunion du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec tenue en août dernier qui a porté notamment sur une future entente fiscale avec le gouvernement du Québec et le projet de Loi 3 sur les régimes de retraite des employés municipaux ;
- L'inauguration du « Port de plaisance » qui permet aux plaisanciers et aux touristes de naviguer sur la rivière Saguenay, du centre-ville d'Alma jusqu'à Shipshaw. Le conseil municipal regarde également la possibilité d'utiliser le port de plaisance pour offrir une navette maritime reliant la véloroute des Bleuets.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

489-23-2014

Monsieur Georges Bouchard, président du syndicat des employés de garage du Saguenay-Lac-St-Jean :

- Le conflit de travail résultant du lock-out décrété par l'Association des concessionnaires de la région du Saguenay-Lac-St-Jean dure depuis 19 mois ;
- Plus de 75 familles touchées à Alma ;
- Remercie le conseil municipal pour sa collaboration notamment en permettant les abris d'hiver pour les syndiqués ;

- Souhaite que la Ville d'Alma adopte une résolution demandant au ministre du travail d'intervenir dans ce conflit, comme l'a fait la Ville de Saguenay ;
- Demande s'il est possible pour la Ville d'Alma d'aider financièrement les employés en lock-out afin que leurs enfants puissent aller étudier au CÉGEP ou à l'université.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 20h30.


greffier


maire